

Les fausses couches pourraient être totalement remboursées dès les premières semaines



Keystone/Westend61/Joseffson

La gratuité est prévue pour toutes les prestations médicales dès la 13^e semaine de grossesse. Jusque-là, c'est le régime normal de la LAMal qui s'applique.

GROSSESSE Les coûts de santé des femmes enceintes sont intégralement payés dès la 13^e semaine de grossesse. Celles qui subissent un avortement spontané avant doivent participer aux frais. Le National veut rectifier le tir.

CAROLINE ZUERCHER
caroline.zuercher@lematindimanche.ch

«Ces limitations répondent à une logique de gagne-petit», s'exclame Sophie*, qui a vécu une fausse couche. Cette mère de trois enfants a dû participer aux coûts de l'intervention qui a suivi et payer la franchise de son assurance maladie ainsi que la quote-part. Et



«Si des gens doivent se demander s'ils auront les moyens de payer une fausse couche, c'est un souci»

Jean-Luc Addor, conseiller national UDC/VS

«La société renvoie un sentiment de culpabilité»

«Lorsque j'étais enceinte, j'avais le sentiment de faire quelque chose pour moi-même mais aussi d'assurer une relève pour la société. Je trouve donc juste qu'il y ait un geste de solidarité et que les femmes n'aient pas à payer leurs frais de santé», commente Sophie. Cette quadragénaire n'a jamais compris pourquoi elle avait dû participer aux coûts engendrés par sa fausse couche. Financièrement, cela n'a pas été un problème pour elle. Mais symboliquement elle l'a mal vécu.

«Après une fausse couche, il y a la tristesse du deuil et un sentiment d'impuissance. Vous vous demandez aussi si vous avez tout bien fait, si vous n'avez pas trop

travaillé ou pas suffisamment dormi...» Les médecins lui ont répété qu'elle n'était pas responsable. Mais même si elle l'a toujours su, il a fallu lutter contre cette petite voix au fond d'elle. «En ne prenant pas en charge ces coûts, la société semble considérer que c'est de votre responsabilité, et donc de votre faute. Elle renvoie à ce sentiment de culpabilité contre lequel vous luttez. Cela n'aide pas à aller de l'avant.» Cette fausse couche, elle en parle toujours avec des larmes dans la voix. «Il m'arrive de penser à cet enfant, de me demander ce qu'il serait aujourd'hui... J'ai vécu cette grossesse et la société devrait le reconnaître.»

cela alors que les frais d'autres femmes dont la grossesse se passe mieux sont intégralement couverts. Sophie en ressent «un grand sentiment d'injustice» (*lire encadré*). «Un tel événement est déjà assez rude. Vous essayez de le dépasser, mais vous recevez encore des factures six mois plus tard», renchérit Julie*, qui a vécu deux fausses couches au premier trimestre de grossesse, avant d'avoir un enfant. «Ce n'est pas juste que ce soit à la femme d'assumer ces coûts.» Ces appels seront-ils entendus? En tout cas, les choses bougent au Palais fédéral.

Cette question est discutée depuis des années à Berne. À l'origine, la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) prévoyait un remboursement intégral des frais liés à la grossesse, sans franchise ni quote-part. «Nous avons rencontré des difficultés dans l'application de cette règle, car la plupart des assureurs excluaient les grossesses problématiques en les assimilant à une maladie», se souvient la conseillère aux États Liliane Maury Pasquier (PS/GE). Les règles ont été précisées une première fois. Depuis mars 2014, la gratuité est prévue pour les prestations de santé dès la 13^e semaine de grossesse et jusqu'à huit semaines après l'accouchement. Mais il reste un problème: une grossesse sur cinq se termine involontairement avant 13 semaines. «Les fausses couches se produisent beaucoup plus souvent qu'on ne le pense, mais la société cache cette réalité», regrette la conseillère nationale Irène Kälin (Verte/AG).

«Discrimination sibylline»

Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées et le Conseil national vient d'adopter tacitement une motion, également soutenue par le Conseil fédéral. Déposée par Jean-Luc Addor (UDC/VS), elle demande de libérer ces femmes de tous les frais en lien avec une grossesse et de mettre fin à cette «discrimination sibylline fixée à treize semaines». «Certaines situations donnent à réfléchir, s'exclame le Valaisan. Si des gens doivent se demander s'ils auront les moyens de payer une fausse couche avant d'envisager une grossesse, c'est un souci.»

Le Conseil des États doit encore se prononcer. «J'ai bon espoir que les sénateurs suivent, même s'il y a parmi eux beaucoup de représentants des assureurs, commente Liliane Maury Pasquier. Le fait que la proposition émane d'un élu UDC, un parti qui s'était à l'époque opposé à un meilleur remboursement, augmente aussi ses chances.»

Les conséquences financières d'une telle mesure? L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) mène une évaluation auprès des assureurs. Selon Philippe Mayer, gynécologue lausannois et auteur d'un blog sur le sujet qui vise à aider les couples, le prix d'une fausse couche peut aller de quelques centaines de francs à plus de 2000 francs, selon le stade de la grossesse. «Il est fondamental de revoir le système, car les femmes dont la grossesse se passe mal subissent aujourd'hui une double peine. Toutes ces règles doivent en outre être répétées, car il arrive que des remboursements qui sont déjà dus posent problème.»

* Prénoms fictifs

La Guinée équatoriale veut bloquer la vente

ENCHÈRES Les 25 bolides séquestrés par la justice genevoise pourraient ne pas être cédés au plus offrant fin septembre.

Rebondissement dans l'affaire des «supercars» du vice-président de Guinée équatoriale et fils aîné du chef de l'État, Teodorin Obiang.

En février dernier, après un peu plus de deux ans de procédure pénale pour blanchiment d'argent et gestion déloyale des intérêts publics, le Parquet genevois avait classé l'enquête, dès lors qu'un arrangement avait été conclu avec ce micro-État voisin du Cameroun. Négocié sous les auspices du Département fédéral des affaires étrangères, l'accord prévoyait la confiscation et

la vente des 25 bolides séquestrés à l'automne 2016 sur le tarmac de l'aéroport de Cointin, in extremis: les véhicules de luxe, en révision en Suisse où les affaires du clan sont gérées, devaient être mis à l'abri d'une saisie par avion-cargo...

Les recettes de la vente devaient être affectées à «un programme à caractère social sur le territoire de la Guinée équatoriale», avait communiqué le Ministère public. Tout en précisant que le régime des Obiang avait accepté de verser 1,3 million de francs à l'État de Genève, «notamment pour couvrir les frais de procédure».

Cette somme comprenait les 2000 euros quotidiens payés par le contribuable pour entretenir le yacht arraisonné aux Pays-Bas, également sur ordre du Parquet. Un navire à 100 millions qui aura finale-

ment été rendu à ses propriétaires, compte tenu de l'issue des investigations.

Depuis six semaines, la maison de vente aux enchères Bonhams annonce sur son site internet que les «supercars» (dont une rarissime Koenigsegg, six Ferrari, cinq Bentley, trois Lamborghini et trois Rolls-Royce) seront cédés le dernier week-end de septembre. Pour une valeur totale estimée à 12 millions d'euros.

Mais la nouvelle a fait bondir la République de Guinée équatoriale, qui avait subordonné son accord à une vente «en un seul bloc». Notamment pour éviter que les recettes soient amputées d'une commission, dès lors que ledit programme humanitaire sera destiné à sa population. Si bien que le régime a déposé ce jeudi une requête de mesures superprovi-



Deux des six Ferrari du vice-président Obiang, qui possédait aussi des Lamborghini, des Rolls-Royce, des Bentley... Frank Mentha

sionnelles auprès du Tribunal civil genevois pour faire annuler les enchères, a dévoilé son avocat au «Matin Dimanche». «Le premier procureur Yves

Bertossa s'était engagé par email à donner suite à notre exigence dans la mesure du possible, explique M^e Shahram Dini. Sauf qu'il n'a rien tenté, pas

même une réponse à un marchand de voitures d'exception qui avait fait part de son intérêt à acquérir les véhicules.» BENJAMIN PILLARD